



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

Vote CFU 2025

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à quatorze heures trente, les membres du Comité syndical se sont réunis à la salle des fêtes de Lauzès, sous la présidence de Vincent LABARTHE, Vice-Président en charge des finances.

ÉTAIENT PRÉSENTS

**DATE DE LA
CONVOCATION**

14 janvier 2026

DATE D'AFFICHAGE

14 janvier 2026

Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot
Mme. C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. F. TERLIZZI, conseiller département du Lot
M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne
M. J.C. FOUCHE, président de la Communauté de communes CAULVALDOR
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors
M. M. GOLIN, représentant de la Commune de Beauregard
Mme M. CROUZAL, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi
M. F. RATIE, représentant de la Commune de Boussac
M. P. SANS, représentant de la Commune de Cambes
Mme S. SABRAZAT, représentante de la Commune de Caniac-du-Causse
M. P. LAFABRIE, représentant de la Commune de Concots
M. JP BERNARD, représentant de la Commune de Crégols
M. G. FILHOL, représentant de la Commune de Flaujac-Gare
M. B. POISBEAU, représentant de la Commune de Ginouillac
M. K. DELON, représentant de la Commune de Lalbenque
M. P. CRAUFFON, représentant de la Commune de Laramière
M. A. ORTALO-MAGNE, maire de Larnagol
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse
M. J.P. LARCHER, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. M. ORTALO-MAGNE, représentant de la Commune de Limogne-en-Quercy
M. J. COLDEFY, maire de Livernon
Mme V. JOURDAN, représentante de la Commune de Marcilhac-sur-Célé
M. F. BIROU, représentant de la Commune de Mayrinhac-Lentour
Mme C. MEY-FAU, maire de la Commune de Miers
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
M. J.M. COLON, représentant de la commune de Promilhanes
Mme C. MOYANO, représentante de la Commune de Puyjourdes
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour
M. D. PARY, représentant de la Commune de Saint-Chels
Mme E. MICHON, représentante de la Commune de Saint-Cirq-Lapopie
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers
Mme F. COSTELLOE, représentante de la Commune de Saint-Martin-Labouval
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
Mme M. DELFOUR, représentante de la Commune de Saint-Sulpice

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 114

Présents : 41

Votants : 51

Voix : 121

M. L. CARON, représentant de la Commune de Théminettes
M. F. BOULPICANTE, représentant de la Commune de Varaire
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats

ÉTAIENT EXCUSÉS

M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à Mme E. MICHON
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de communes du Grand Figeac, donne pouvoir à Mme V. JOURDANT
Mme I. CEPEDE-LASCOSTE, représentante de la Commune d'Alvignac, donne pouvoir à M. F. TERLIZZI
M. L. BARDON-BILLET, représentant de la Commune de Cajarc, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
M. B. DELPEUCH, représentant de la Commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
M. E. DUBARRY, maire de la Commune d'Issendolus, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
Mme L. FERMY, représentante de la Commune de Laburgade, donne pouvoir à M. J.C. SAUVIER
M. J. MAZIERO, représentant de la Commune de Lavergne, donne pouvoir à Mme C. MEY-FAU
M. F. REYMANN, maire de Lugagnac, donne pouvoir à M. B. GOURAUD
M. J.C. ROMANO, Maire de Mouillac

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. P. MC NAB, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. H. FABRIOL, président du Conseil Scientifique et de Prospective du Parc-Géoparc
Mme E. MANELLA, DDT du Lot
Mme V. CASAGRANDE, maire de Lauzès
M. R. DESTREL, représentant de la Commune d'Arcambal
M. V. COUSI, maire de la Commune de Caylus
M. N. BRUNET, directeur du Parc naturel régional
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional
Mme A. GIROU, directrice-adjointe du Parc naturel régional

Vincent LABARTHE, Vice-Président en charge des finances présente le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Comité syndical donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal ci-joint lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté		94 181.12		613 551.55		707 732.67
Opérations de l'exercice	92 238.62	154 090.75	2 265 663.27	2 247 623.63	2 357 901.89	2 401 714.38
Totaux	92 238.62	248 271.87	2 265 663.27	2 861 175.18	2 357 901.89	3 109 447.05

Résultat de clôture Restes à réaliser		156 033.25		595 511.91		751 545.16
Totaux cumulés		156 033.25		595 511.91		751 545.16
Résultats définitifs		156 033.25		595 511.91		751 545.16

Le Comité syndical valide, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025 du Syndicat mixte du Parc.

**Le Vice-Président en charges des finances
Vincent LABARTHE**